



PASSAGE EXAMEN TCF (Intégration, Résidence, Nationalité) sur ordinateur

1 jour 6 heures

Programme de formation

Public visé

Toute personne étrangère de plus de 16 ans souhaitant attester de son niveau de français.

Pré-requis

- Avoir une pièce d'identité avec photo en cours de validité

Objectifs pédagogiques

Obtenir le Test en Connaissances du Français

Description / Contenu

La session débute à 9h00 et n'est plus accessible après cet horaire, nous vous recommandons fortement de vous présenter au minimum 15 minutes en avance.

Pour accéder à l'examen, chaque candidat doit être muni d'une pièce d'identité en cours de validité.

L'examen se compose de 4 épreuves pour une durée totale de 1h15.

3 épreuves sur ordinateur uniquement (durée : 1h05) :

1 - compréhension orale : 20 questions à choix multiples - 4 choix de réponses, une seule réponse correcte - durée : 15 minutes

2 - compréhension écrite : 20 questions à choix multiples - 4 choix de réponses, une seule réponse correcte - durée : 20 minutes

3 - expression écrite : 3 exercices - durée : 30 minutes

4 - expression orale : épreuve individuelle en face à face avec l'examineur : 3 exercices (durée 10 minutes)

La durée totale de la session dépendant de l'ordre de passage à l'oral. Les créneaux de passage sont définis par ordre d'inscription à l'examen.

Le TCF IRN évalue exclusivement les compétences linguistiques et non les connaissances en matière d'histoire, de culture et de société française.

Modalités pédagogiques

- Examen du TCF IRN

Moyens et supports pédagogiques

- Sur ordinateur





Modalités d'évaluation et de suivi

Les données de la session seront transmises à France Education International à l'issue de l'examen. L'IFAP recevra les résultats définitifs dans un délai **de 15 jours ouvrés**.

N'étant que le centre de passation, l'IFAP ne peut être tenu pour responsable en cas de retard dans la réception des résultats de session.

Votre attestation vous sera envoyée par courriel.

Votre attestation aura **une durée de validité de 2 ans** à partir de la date de délivrance des résultats. Cette date de validité sera indiquée sur votre attestation.

Informations sur l'accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter à :
accueil@ifap.net ou par téléphone au 01.75.44.90.91 pour que nous puissions étudier ensemble la possibilité de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Le seul cas de dispense prévu pour **les personnes postulant à la naturalisation française** concerne les personnes dont le handicap ou l'état de santé déficient chronique est incompatible avec le passage du test. Dès lors, elles peuvent bénéficier d'une dispense sur présentation du [certificat médical réglementaire](#) (cf. l'arrêté INTV2009412A du 17 juillet 2020) délivré par leur médecin traitant. Ce certificat peut prévoir soit une dispense de test, soit un aménagement des épreuves. Si l'aménagement préconisé ne peut être mis en œuvre, le centre délivre au demandeur une attestation qu'il joindra à son certificat médical afin de bénéficier de la dispense.